

# SPANC

## Aides financières

Subventions			
Par Qui	Pour Qui	Quoi (montant et type de travaux)	Info & Contact
<p>Agence de l'Eau Loire – Bretagne (AELB)</p>	<p>Pour les propriétaires d'installations situées dans le bassin versant du Loc'h (communes d'Argol, Landévennec et Telgruc), de Porslous (communes d'Argol et de Telgruc), et de la rivière du Faou (communes du Faou et de Rosnoën) (présentant un risque sanitaire de rejets polluants dangereux pour le milieu naturel</p> <p>Installation réalisée avant le 09.10.2009, liée à un immeuble-habitation acheté avant le 01.01.2011 et recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/ jour de DBO.</p>	<p>Financement de 30% maximum des travaux sur un montant plafond de 8 500 €.</p> <p>Jusqu'à décembre 2024</p> <p>Les aides sont versées par la CCPCAM grâce à des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre d'une opération groupée.</p>	<p>CCPCAM Z.A. de Kerdanvez BP 25 - 29160 CROZON Tél. : 02 98 27 24 76</p> <p>Courriel: <a href="mailto:contact-assainissement@comcom-crozon.bzh">contact-assainissement@comcom-crozon.bzh</a></p> <p><a href="https://www.comcom-crozon.com/environnement/assainissement/">https://www.comcom-crozon.com/environnement/assainissement/</a></p>
<p>Agence National de l'Habitat - ANAH</p>	<p>Pour les propriétaires occupants</p> <p>Pour les propriétaires bailleurs s'engageant à la convention loyer maitrisé de l'ANAH pendant 9 ans</p> <p>Pour les syndicats de co-propriétaires en difficulté ou relevant d'une procédure (arrêté d'insalubrité, injonction de travaux, décision de justice...).</p>	<p><b>Ma Prime Rénov' Sérénité</b></p> <p>Revenus "très modestes": financement de 50% max du montant des travaux, prime 15 000€ max.</p> <p>Revenus "modestes" : financement de 35% max du montant des travaux, prime 10 500€ max.</p> <p>(peut être cumulé avec CEE et aides locales, afin de réduire le reste à charge)</p> <p><b>Habiter Sain</b> Financement de 10 000€ max.</p>	<p>ANAH Finistère 1 square Marc-Sangnier 29219 Brest Cedex 2 Tél : 02 98 38 45 00</p> <p>Courriel : <a href="mailto:ddtm-sh-anah@finistere.gouv.fr">ddtm-sh-anah@finistere.gouv.fr</a></p> <p><a href="http://www.anah.fr">http://www.anah.fr</a></p>

# SPANC

## Aides financières

	<p>Pour tous : selon ressources (voir tableau catégories modeste et très modeste) Immeuble d'au moins 15 ans. non cumulable avec PTZ (ou en avoir bénéficié il y a moins de 5ans</p>	<p><b>Habiter Serein</b> Financement de 25 000€ max. (gros travaux)</p> <p><b>Habiter Facile</b> (vieillesse et handicap) Financement de 50% maximum avec un montant plafond de 10 000 € (ressources très modestes) Financement de 35 % maximum avec un montant plafond de 7 000€ (ressources modestes)</p>	
<p>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – OPAH de la CCPCAM</p>	<p>Les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes (voir les plafonds de ressource de l'ANAH au 1<sup>er</sup> janvier 2023</p>	<p>Prime jusqu'à 3 500 € pour la mise aux normes de l'assainissement individuel</p>	<p>Le prestataire en charge du suivi-animation de l'OPAH : Citémétrie 02 57 52 06 35 Opah.ccpcam@citemetrie.fr</p>

# SPANC

## Aides financières

Prêts			
Par Qui	Pour Qui	Quoi (montant et type de travaux)	Info & Contact
Eco-prêt	<p>Pour les propriétaires occupants, bailleurs, co-propriétaires (quote-part), sans conditions de ressources</p> <p>Logements de plus de 2 ans à la date de début des travaux, résidence principale (min. 8 mois/ an) , et installation d'un dispositif ANC ne consommant pas d'énergie</p>	<p>Prêt à taux 0 pour travaux de rénovation énergétique de 7 000 à 50 000€, jusqu'au 31.12.2023</p> <p>La réalisation de l'option « Assainissement non collectif » permet de bénéficier d'un montant maximal de prêt de 10 000 €. couplé au dispositif « Habiter Mieux » (ANAH) est fixé à 20 000 €.</p> <p>Travaux par entreprise détenant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)</p>	<p>Proposé par les banques ayant signé une convention avec l'Etat. <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/eco-pre-taux-zero-eco-ptz">https://www.ecologie.gouv.fr/eco-pre-taux-zero-eco-ptz</a></p> <p>Liste banques affiliées : <a href="https://www2.sgfgas.fr/web/site-public/etablissements-affilies">https://www2.sgfgas.fr/web/site-public/etablissements-affilies</a></p> <p>Annuaire RGE : <a href="https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge">https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge</a></p>
Action Logement Prêt travaux	<p>Pour les salariés entreprise de secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés</p> <p>propriétaires occupants en résidence principale en métropole et DROM justifiant des ressources égales ou inférieures aux plafonds de ressources réglementées</p>	<p>Amélioration et entretiens de l'installation ANC</p> <p>Prêt à taux de 1% de 10 000€ max. sur un remboursement de 10 ans maximum.</p>	<p>ACTION Logement Brest 36 rue Branda - CS 51810 29218 Brest Cedex 02 02.90.82.30.80</p> <p>ACTION Logement de Quimper 145 avenue de keradennec CS 44021 29337 Quimper Cedex 02.56.10.70.27</p> <p><a href="https://www.actionlogement.fr/demande-prêt">https://www.actionlogement.fr/demande-prêt</a> <a href="https://www.actionlogement.fr/guides/trouver-un-logement/plafond-de-ressources-calcul">https://www.actionlogement.fr/guides/trouver-un-logement/plafond-de-ressources-calcul</a></p>

# SPANC

## Aides financières

<p>Action Logement Agri-travaux</p>	<p>Pour les salariés (ou retraité de moins de 5 ans) du secteur agricole Propriétaire en résidence principale</p>	<p>Amélioration et entretiens de l'installation ANC Prêt à taux de 1% de 15 000€ max. sur un remboursement de 15 ans maximum.</p>	<p><a href="https://www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole">https://www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole</a></p>
<p>Prêt GERONTIX</p>	<p>Personnes retraitées de 60 à 80 ans, propriétaires de leurs résidences principales Selon plafond de ressources</p>	<p>de 1 530 € à 4 600€ Taux de prêt de 3% ( sur 1 à 3 ans) Cumul possible avec ANAH et Eco-Prêt</p>	<p>ADIL DU FINISTÈRE 23, rue Jean Jaurès 29000 Quimper 02 98 46 37 38 adil29@adil29.org <a href="https://www.adil29.org/">https://www.adil29.org/</a> <a href="https://www.anil.org/aides-locales-travaux/details/finistere-le-pret-gerontix-232/">https://www.anil.org/aides-locales-travaux/details/finistere-le-pret-gerontix-232/</a></p>
<p>Prêt à l'amélioration de l'habitat PAH CAF - MSA</p>	<p>Pour les propriétaires occupants, en résidence principale Bénéficiaires d'une allocation (CAF ou MSA)</p>	<p>1 067,14€ max, ne pouvant excéder 80% des dépenses Taux de 1% (remboursable en 36 mensualités maximum)</p>	<p>Maison de l'emploi Résidence du Cré - 29160 Crozon CDAS de Presqu'île de Crozon Aulne Maritime Place du 19 mars 1962 - 29160 Crozon</p> <p>MSA d'Armorique -Siège à Landerneau 3 rue Hervé de Guébriant – 29412 Landerneau cedex Contact : 02 98 85 79 79 courriel : <a href="mailto:contact.infosociale@finistere.fr">contact.infosociale@finistere.fr</a> <a href="http://www.msa-armorique.fr/lfr">http://www.msa-armorique.fr/lfr</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616</a></p>